

# COMMUNE DE NOAILHAC

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2017

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux** : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux et informe l'assemblée des personnes excusées ainsi que des pouvoirs reçus. Tous les Conseillers sont présents, à l'exception de : Arnaud Molas-Coste représenté par Jacques Bouygue. Chantal Piednoël-Parouteau est absente et excusée.
  
- **Désignation du secrétaire de séance** : L'assemblée désigne Bernadette Laffaire en qualité de secrétaire de séance.
  
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2017** : Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été reçue ni faite en séance, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.
  
- **Personnel communal : taux de promotion de grade** : Le Maire explique au Conseil Municipal que pour faire changer de grade les agents, il convient de déterminer le taux de promotion par grade. Deux grades sont concernés :
  - Rédacteur territorial de 2<sup>ème</sup> classe
  - Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classeAprès avis favorable du Comité Technique du centre de gestion, le Maire propose un taux de promotion de ces grades à 100%. Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité des votants.
  
- **Inauguration des travaux de restauration de l'église, de restauration du retable et de la seconde tranche des travaux de l'Espace de découverte** : Le Maire fait le point sur les réalisations pour ces trois projets. La cérémonie officielle d'inauguration a été fixée au samedi 14 octobre prochain. Il convient de débattre du programme et modalités de mise en œuvre. Les invitations sont chez l'imprimeur. Sont invités :
  - Tous les donateurs (fichier de la Fondation du Patrimoine),
  - Tous les habitants de Noailhac,

- Tous les adhérents de Noailhac Mémoire et Patrimoine qui ont participé aux opérations d'animation de la souscription publique,
- Les entreprises qui ont travaillé sur le site,
- Les financeurs (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, Fondation du Patrimoine, Mécènes)

La Fondation du Patrimoine vient de nous verser un acompte de 71 748,00 € (qui s'ajoute aux 7.000 € déjà perçus). Il est rappelé que le montant des dons s'élève à environ 90 000,00 € et que l'abondement déjà notifié par la Fondation s'élève à 24 000,00 €. Il reste donc à percevoir le solde de ces dons (moins 3% de frais de gestion conservés par la Fondation) et des abondements, sachant qu'un dernier abondement nous sera notifié le jour de la cérémonie d'inauguration.

Pour l'inauguration, il faut demander à SOCOBA de reboucher le trou sur la place de l'église qui est actuellement protégé par une tôle, afin de sécuriser le site.

La cérémonie se déroulera de la façon suivante :

- 10h00 : messe animée par le Père REYNAL
- 11h00 : Inauguration officielle
- 12h00 : vin d'honneur offert et servi par la municipalité
- 13h30 : déjeuner au Quercy à Meyssac (le restaurant La Bastidie étant fermé cette semaine-là) avec les officiels, quelques élus, et les entreprises principales ;
- 17h00 : concert dans l'église avec ALTICHOEUR et ORION suivi d'un dîner avec les concertistes (pris en charge par Noailhac Mémoire et Patrimoine, ainsi que la prise en charge de leurs frais et les frais postaux de diffusion des invitations)

Une plaque récapitulant les financeurs de l'opération sera apposée dans l'église (prise en charge par Noailhac Mémoire et Patrimoine).

Dans les travaux de l'église il reste à résoudre le problème d'humidité qui s'est installé au niveau du narthex et la travée suivante. M. Manciulescu trouve qu'il serait opportun de mettre une gouttière en cuivre à ce niveau car les murs ont déjà verdi et l'eau commence à pénétrer dans les soubassements de l'église. Deux entreprises ont été sollicitées :

- Entreprise DUPLOUY
- Entreprise PATIER

Nous sommes en attente des devis. Le plafond de travaux subventionnés étant dépassé, il convient de passer un nouveau marché qui peut être financé à hauteur de 50% du montant H.T par la DRAC. Il faudra monter un dossier de demande d'autorisation de travaux via la DRAC. L'idéal serait que ces travaux soient traités dans le cadre des travaux de collecte des eaux pluviales du bourg. Nous allons devoir faire appel au service d'archéologie de la DRAC car il va falloir creuser le long de l'église.

- **Achat équipements pour l'église :** Un point est fait sur les équipements nécessaires à la reprise des activités dans l'église (bancs, moquette chauffante, sonorisation).
  - Bancs : ils sont en cours d'acheminement et devraient être livrés cette semaine. Le cantonnier devra ensuite les monter ;
  - Moquette chauffante : l'entreprise COFELY doit réviser son offre car elle ne correspond pas aux dimensions souhaitées ;
  - Sonorisation : nous sommes en attente du devis de COFELY et d'un second devis. Le câblage est déjà installé pour 4 hauts parleurs.
  
- **Adressage :** Le Maire rappelle que pour l'arrivée de la fibre optique sur la commune, il convient d'avoir un adressage suffisant de tous nos administrés (dénomination des voies et numérotation). Ce travail sera long mais obligatoire. Le Maire cherche des solutions pour ce travail. Les contrats aidés ne sont plus d'actualité.  
 Le Maire a assisté à une réunion en présence du Conseil Départemental et de la Poste. La Poste propose d'aider les communes moyennant finance. Pour Noailhac, le devis reçu s'élève à 6 000,00 € H.T. Le CD 19 peut aider à hauteur de 40% du montant H.T. si nous travaillons seuls, ou 50% du montant H.T. si nous mutualisons cette prestation avec au moins 4 autres communes. Dans ce cas, la Poste ferait un effort commercial de 10%. Le Maire a interrogé les communes de la ComCom sur ce sujet lors de la dernière réunion, mais elles n'étaient pas encore informées. Toutefois plusieurs d'entre elles ont déjà exprimé le souhait d'une mutualisation des études avec Noailhac.
  
- **Point sur les travaux routiers et accessibilité :** Un point est fait sur l'ensemble des travaux en cours.
  - Cour de l'école : les travaux de la cour de l'école sont pratiquement terminés, il manque juste le marquage de la place PMR. Tout le reste a été fait ainsi que l'aménagement intérieur pour l'accueil des petites sections de maternelle. Une machine à laver le linge a été installée (188,00 €).
  - Voirie du Got : les travaux sont en cours
  - Point à temps : les travaux sont en cours.
  
- **Contrôle des hydrants : convention avec l'Association des Maires de la Corrèze pour un contrôle tous les 3 ans par la SAUR :** Le Maire informe l'assemblée que désormais, le SDIS de TULLE ne procédera plus au contrôle des bornes d'incendie. Cette prestation est à la charge de la commune. L'ADM 19 a donc négocié avec la SAUR et propose le tarif suivant applicable jusqu'à 15 poteaux : 46,50 € TTC pour 3 ans soit 15,50 € TTC par an et par poteau.  
 Ce contrôle est obligatoire. La commune possède 5 poteaux, cela fera donc un coût annuel de **77,50 € TTC** soit 232,50 € TTC pour 3 ans. La dépense sera imputée à l'article 6156 (maintenance). Il faut également prévoir l'entretien (peinture) des poteaux, si nécessaire. Cette prestation est de 17,50 € TTC par poteau.

Le Conseil Municipal accepte cette prestation à l'unanimité des votants et autorise le Maire à signer la convention avec l'ADM 19.

- **Transport au gymnase et à la piscine de Meyssac année scolaire 2017-2018** : Il convient de signer une nouvelle convention avec les Cars Quercy Corrèze pour cette nouvelle année scolaire. Les tarifs 2017-2018 viennent de nous être communiqués :
  - Transport au gymnase : 96,00 € la séance
  - Transport à la piscine : 96,00 € la séance

Il est précisé que seules les transports des séances réellement faites sont facturés.

Le Conseil accepte ces conventions et autorise le Maire à les signer.

- **AÏCONTIS : convention pour le prêt de matériel** : Le Maire rappelle au Conseil que pour chaque festival du fantastique, plusieurs communes prêtent une partie de leur matériel (tables, chaises, barrières de sécurité). Pour des raisons pratiques et de responsabilité, il convient aujourd'hui de signer une convention avec l'association AÏCONTIS, qui récapitule clairement le matériel mis à disposition et les conditions de retrait et de retour. Pour Noailhac, il s'agira de :
  - 20 tables au maximum
  - 100 chaises au maximum
  - 10 barrières au maximum

Il conviendra de vérifier que tout le matériel soit bien marqué au nom de la commune et, si ce n'est pas le cas, le faire.

Le Conseil approuve le principe de cette convention et autorise le Maire à la régulariser.

- **Communauté de Communes du Midi Corrèzien : CLECT approbation du rapport et des montants définitifs des attributions de compensations 2017** : Le Maire fait le point sur les travaux de la CLECT. Un rapport a été transmis à toutes les communes. Il s'agit du rapport définitif de la CLECT adopté en réunion du 29 juin 2017 de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien. La commune doit délibérer sur l'approbation de ce rapport et sur les montants définitifs des attributions de compensations 2017. Cette démarche a été rendue obligatoire du fait de la fusion des 3 ComCom. Pour l'année 2017, et pour Noailhac, il a été décidé de reconduire le montant d'attribution de compensation de 2016 à savoir 12 398,00 €. Par contre, à partir de 2018, ce montant sera réduit de 4.832,00 €. Cette diminution vient principalement du fait que, lorsque l'entreprise AUTOSIL à Turenne s'est mise en place, elle devait verser de façon régulière une Taxe Professionnelle, or ceci ne s'est jamais fait alors que la ComCom versait aux communes une compensation. Donc, afin de régulariser cette situation, nous toucherons moins de compensation, **7 566,00 €** au lieu de 12 398,00 €. Après délibération, le Conseil approuve le rapport de la CLECT et les montants définitifs des attributions de compensation 2017.

- **Questions diverses :**

- Voies Communautaires : Nous restons dans l'attente d'un rapport nous informant de l'audit réalisé sur les voies pressenties pour ce classement.
- État civil ; De nouvelles compétences sont annoncées au niveau communal, pour recevoir les PACS ou pour instruire les demandes de changement de prénom.
- Emprise de la Voie communale n°5 (qui dessert Lon et Salaban) : Le Maire a été saisi d'une demande de cession de la part du propriétaire d'une parcelle de terrain sur laquelle la VCn°5 a une emprise, en bordure de la RD38 (section AN 273- Mme Brousse). Le Département va être interrogé sur cette question, pour savoir s'il souhaite procéder à l'acquisition ou si cela relève de la commune de Noailhac.
- SIRTOM : Les statistiques du premier semestre 2017 montrent une évolution positive des volumes collectés à Noailhac pour les ordures ménagères (réduction de 1,5%), par rapport au premier semestre 2016. Cette tendance est meilleure que la moyenne des résultats du SIRTOM.
- Peinture du bourg et de l'église : Le Conseil est informé du don à la commune, par Madame Marie-Hélène Gay, d'un tableau qu'elle a réalisé, représentant l'église de Noailhac dans son environnement immédiat. Le Conseil remercie Madame Gay pour le don de cette œuvre de qualité, qui sera accrochée dans la salle du Conseil.
- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal  
La date du mercredi 8 novembre à 20h30 est retenue dans cette perspective.

L'ordre du jour étant traité et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h30.